

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 53/1967 (1968)

Artikel: Historique et évolution de la radiodiffusion scolaire en Suisse
Autor: Dovaz, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-58710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Historique et évolution de la radiodiffusion scolaire en Suisse

*Par René Dovaz, président des commissions nationales
des radioscolaire et téléscolaire*

Préambule

S'il fut aisé – ailleurs qu'en Suisse – de créer des émissions destinées aux enfants des écoles, il n'en fut pas de même dans notre pays. L'éducation est un secteur surveillé jalousement par les autorités cantonales – et même souvent communales – et le gouvernement fédéral est dépourvu de tout ministère de l'éducation nationale apte à coordonner des efforts. Franchir les frontières cantonales en matière d'éducation était, il y a une quarantaine d'années, un problème presque sans solution; et l'on peut affirmer que la radio fut longtemps la seule – mais avec quelles précautions! – à pouvoir l'envisager.

Quelques noms, quelques dates

La radiodiffusion suisse a été créée en 1923, à Lausanne et à Berne tout d'abord, dans d'autres villes ensuite, par des initiatives privées. Aucune organisation centrale n'existait alors: ce n'est qu'en 1931 que fut fondée, à Berne, l'actuelle Société suisse de radiodiffusion (SSR) qui avait mission de coordonner les tâches des sociétés privées existantes. Ces faits sont importants, car ils expliquent que l'origine des émissions scolaires ait pu résulter d'une initiative localisée, celle de Berne. C'est en effet le directeur du studio de radiodiffusion de Berne, M. Kurt Schenker qui, au printemps 1930, en collaboration avec M. Hermann Gilomen, décida – la SSR n'existait pas encore – de tenter l'expérience d'introduire la radio dans les écoles. On fit choix de 125 écoles bernoises et soleuroises, on s'assura de l'acquiescement des autorités intéressées et de la bonne volonté des maîtres: le 28 octobre 1930, le premier essai était tenté. Deux ans après, la SSR prenait position, en novembre 1932, en faveur de l'organisation d'émissions

scolaires. Dans le même temps, le Tessin se lançait dans l'aventure. Le 6 juin 1933, les écoles de Suisse romande pouvaient, à leur tour, recevoir la première émission scolaire. Le 6 juillet 1933, la SSR, acceptant de suivre l'initiative de ses membres, organisait la radioscolaire en lui donnant des statuts précis et complets. La structure était solidement établie, des commissions créées, des bonnes volontés rassemblées : il restait à convaincre le corps enseignant !

Structure

Ainsi que nous le disions plus haut, la Suisse est un pays compliqué. Même organisée par une Direction générale à Berne, la radioscolaire ne pouvait être, pratiquement, que décentralisée. Deux raisons justifiaient cette position : d'une part l'existence des régions linguistiques, d'autre part, celle des centres de production. Ainsi donc furent créées, en 1933, les commissions suivantes :

une *commission centrale*, directement rattachée à l'administration de la SSR à Berne ;

trois *commissions régionales* correspondant aux trois régions linguistiques principales (allemand, français, italien) ;

six *commissions locales*, chacune d'elles attachée à un centre de production (Berne, Bâle, Zurich, Genève, Lausanne, Lugano).

Dès le début, l'organisation réserva une place considérable aux représentants des milieux pédagogiques, réservant même une large majorité, sur le plan régional et local, aux membres du corps enseignant, la radio n'étant présente que pour assurer l'exécution pratique des tâches proposées par les commissions. Enfin, au point de vue financier, tous les frais administratifs furent couverts par la Direction générale de la SSR, les studios de radio prenant la charge de l'ensemble des frais de production. Ainsi la radiodiffusion suisse faisait aux écoles le cadeau global d'un moyen nouveau d'enseignement, ouvrant de cette manière aux pédagogues une fenêtre directe sur le monde. Il est en effet significatif que les Départements de l'instruction publique n'aient jamais, jusqu'ici, été sollicités officiellement de s'associer à l'effort financier de la SSR.

Toutefois la radio n'avait, à l'époque, pas encore été adoptée dans chaque foyer. A fortiori les membres du corps enseignant, se méfiant par nature – et souvent à juste titre – des innovations qui leur étaient proposées, opposèrent à l'entrée de la radio dans les classes une résistance certaine. Pourtant, l'expérience de Berne, en 1930,

avait réservé une surprise: sur 95 écoles prises pour points d'essai, 79 se prononcèrent en faveur du développement des émissions. Malgré ce résultat exceptionnel, il fallut beaucoup de temps, d'efforts et d'obstination de la part des membres des commissions pour parvenir à convaincre maîtres et maîtresses – il s'agissait essentiellement de l'enseignement primaire, pour des raisons touchant à l'emploi du temps facilement modifié lorsque le maître est unique – de la valeur pédagogique des émissions écoutées en classe. Il fallut 15 ans pour obtenir, en Suisse, une écoute de 72 000 élèves et 10 ans de plus pour doubler ce nombre. Encore fallut-il s'engager à observer strictement le principe d'émissions supplétives, c'est-à-dire de «*sujets sortant des programmes scolaires pour offrir des notions que l'école ne pourrait présenter aux enfants*».

Pourquoi cette terrible restriction à l'usage de la radio en classe? Tout d'abord en raison de la crainte diffuse des enseignants face à ce qu'ils croyaient pouvoir être une concurrence! Mais plus encore parce que l'incroyable complexité des programmes scolaires, différents non seulement d'une région à l'autre, mais de l'un à l'autre canton, empêchait tout effort d'insertion de sujets précis se rapportant à telle ou telle discipline dans des emplois du temps totalement divergents! Seul le Tessin faisait exception, ce qui lui permit – fait exceptionnel dans l'histoire de l'éducation en Suisse – de déclarer la radioscolaire obligatoire par un décret du Conseil d'Etat, le 3 juillet 1945.

Publications

Sans l'appui d'une documentation détaillée et précise, la meilleure des émissions scolaires voit son efficacité diminuer fortement. L'utilisation de la radioscolaire comporte en effet trois phases indispensables: la préparation des élèves à l'écoute de l'émission par les soins de leur maître; l'écoute faite dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans la classe habituelle; l'exploitation de l'émission a posteriori, sous l'impulsion du maître. La suppression d'un de ces trois secteurs d'action est indiscutablement néfaste. Il faut, pour cela, fournir au corps enseignant une documentation sérieusement élaborée. C'est pourquoi apparurent, au gré des années, trois publications: dès 1934 *La Radio à l'école*, en Suisse romande; dès 1937 la *Schweizer Schulfunk*, en Suisse alémanique; dès 1941 la *Radioscuola*, au Tessin. Là aussi, se marque l'extrême diversité des méthodes: ici ce sont des feuillets largement illustrés, destinés aux élèves autant qu'aux maîtres; là des brochures où le texte l'emporte sur l'illustration; là enfin des fiches

qui sont distribuées gratuitement à tous les membres du corps enseignant.

Réception des émissions

Là aussi tout est différent d'une région à une autre. Tantôt c'est le canton, tantôt la commune, tantôt une organisation privée qui permet de doter la classe d'un récepteur. Peut-on imaginer, aujourd'hui, qu'en 1935, sollicités par l'initiative privée, 15 000 citoyens versèrent 47 000 francs pour doter les écoles de montagne de récepteurs qui leur faisaient défaut ! Et, aujourd'hui encore, l'« Action suisse pour la radio aux aveugles et infirmes nécessiteux » réserve une partie de ses ressources aux écoles défavorisées et leur fournit des récepteurs modernes, c'est-à-dire propres à recevoir les deux programmes de la SSR. C'est là un bel exemple de solidarité qui lie le peuple suisse aux jeunes qui fréquentent les écoles.

Evolution

Des statuts de 1933, une organisation qui a fait ses preuves mais qui n'a pas changé durant 35 ans, une radio qui est devenue évolutive et dynamique, un enseignement enfin qui passe par une crise parce que tout change autour de lui – y compris les jeunes ! – l'introduction enfin des émissions téléscolaires, tout cela exigeait une révision des principes et des habitudes de la radioscolaire. L'organisation de la radiodiffusion scolaire a donc changé par décision de la SSR, le 28 novembre 1967. L'exécution doit suivre, dès le 1^{er} janvier 1969. De quoi s'agit-il ?

On sait que la SSR elle-même a modifié son organisation en substituant une structure régionale aux institutions locales. En suivant ce mouvement, la radioscolaire, elle aussi, a changé ses statuts en adoptant comme organes cinq commissions au lieu de dix soit une commission *nationale* et quatre commissions *régionales*, faisant ainsi place à la quatrième langue nationale, la rhéto-romane. Il s'agit là de l'expression d'une tendance sociologique de fait dont on voit les effets – souvent douloureux – dans l'Europe entière. On se permet d'exprimer ici l'espoir que cette réorganisation soit efficace et qu'elle permette à la radioscolaire de notre pays de se développer face à l'immense extension qu'elle connaît dans tous les pays du monde et, tout spécialement en Europe. De mauvais prophètes avaient vu dans l'apparition de la téléscolaire, le début de déclin de la radioscolaire. Or, il n'en est rien : soit au Congrès de l'UER à Paris, l'an passé, soit

au Séminaire de décembre 1967 à Bâle – consacrés l'un et l'autre aux émissions éducatives – j'ai pu constater l'importance exceptionnelle que les délégués – même ceux de la télévision – accordaient aux émissions de radio destinées aux écoles. Ce qui importe est de les accorder au vaste mouvement de rénovation des formes radiophoniques et de tenir compte, en même temps, de l'immense importance que *doivent* prendre, dans l'enseignement moderne, les moyens audiovisuels.

Saura-t-on saisir l'occasion?

Je ne sais ce que décideront les commissions appelées à faire, à la SSR, des suggestions. Je ne connais, à l'instant où j'écris ces lignes, qu'un projet, fort audacieux d'ailleurs, présenté par M. Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radiodiffusion romande. Il s'agirait, dans son esprit, de diffuser une émission scolaire chaque matin, du lundi au vendredi, non pas toutes différentes, mais selon une fréquence de répétitions à déterminer. De la sorte, chaque membre du corps enseignant pourrait faire un choix en fonction de son emploi du temps et des matières qui intéressent plus spécialement ses élèves et lui-même.

Des fiches pédagogiques seraient distribuées aux maîtres avec l'appui – bien entendu – des Départements de l'instruction publique. Les commissions régionales assureraient la liaison de la radio et des enseignants, jouant un rôle essentiel mais consultatif. Enfin, un véritable service des émissions radioscolaires, structuré à la façon des autres services de la radio, se substituerait à l'exploitation restée un peu artisanale du système d'aujourd'hui.

L'occasion s'offre, grâce à la modification des statuts, de demander à la radio un nouvel effort – considérablement plus grand – en faveur des jeunes de nos écoles. Les enseignants sauront-ils encourager les responsables de la radio à se lancer dans cette nouvelle aventure? Sauront-ils – et c'est essentiel – en profiter? Je le souhaite et voudrais même voir surgir, dans la Suisse toute entière, un désir violent d'utiliser plus et mieux les ressources immenses des moyens audio-visuels, car radio et télévision doivent, à mon avis, s'unir en une action parfaitement concertée et complémentaire pour apporter dans les classes tout ce que les enfants n'y sauraient trouver sans les émissions scolaires, tant visuelles que sonores.